

## COMPTE RENDU de la séance du 5 Mars 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

**Etaient Présents** : Mrs et Mmes SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, COUSIN Gilles, CARON Didier, SYLVESTRE Roselyne, RIOUAL ATRAX Véronique, BLOSSE Ludovic, LOISON Olivier, LORNE Vincent et GUINOT Patrick

**Excusés** : Me BARRE Norha a donné pouvoir à Me LAUGAUDIN Chantal

**Absents** : Mmes SURVILLE Aurélie, LISTWAN-BREARD Anne-Sophie et Mr GODIN David

**Secrétaire de séance** : Mme SYLVESTRE Roselyne

**Secrétaire de mairie présente** : Mme GONNET Céline

**1°) Approbation du dernier compte rendu de la réunion du 27 Janvier 2026.**

**2°) Délibération n°2026-15 Renouvellement alarme station épuration** : Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu 2 devis de la société F2E pour la fourniture et l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion à la station d'épuration. La variante se porte sur les détecteurs volumétriques et de mouvements avec prise de photos en cas d'intrusion. Le conseil accepte à l'unanimité un devis pour la somme de 2149.40 euros HT soit 2579.28 euros TTC.

**3°) Délibération n°2026-16 Subvention ASEAMAS** : Mr le Maire explique le rôle de cette association qui apporte des formations aux agents communaux et aux élus. Le conseil accepte de faire un don de 100 euros pour l'année 2026

**4°) Délibération n°2026-17 Annulation des régulations de loyer**: Mr le Maire explique la situation aux membres du conseil. A l'unanimité, le conseil décide d'annuler les régulations de loyers pour Mmes GUIBERTEAU et DABIN. Il ne souhaite pas appliquer l'augmentation des indices de loyers. De ce fait nous annulons des bordereau suivants :

- Bordereau 10 mandat 22 Me GUIBERTEAU
- Bordereau 9 mandat 17 Me DABIN

**5°) Délibération n°2026-18 Avenants aux baux commerciaux et blocage des loyers pour 5 ans**: Mr le Maire explique les faits. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de bloquer les loyers sur une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026. Le montant pour chacun sera de 150 euros. (soit un total de 300 euros). Un local est disponible à côté des infirmières.

### **Divers** :

- Départ de Mr CREPEL du service technique.
- Une prestation de services est pratiqué par Mr CAPARROS.
- La CCYN va payer une des portes de la salle de convivialité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.